

L'ÉCHO D'AUVERGNE

COORDONNÉES MUNICIPALES P. 2

ACTUALITÉS SCA P. 3

FÊTE D'AUVERGNE P. 4

PROGRAMMATION LOISIRS P. 5

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE P.7

FADOQ JOIE DE VIVRE P. 8

CONCOURS ARTS ET SAVEURS P. 9

SERVICES AUX CITOYENS P. 10-12

SERVICE INCENDIE P. 13

SERVICE D'URBANISME P. 14-15

AVIS PUBLICS P. 16-18

RÉCOLO P. 19

FÊTE D'AUVERGNE

&
**TOAST D'ACCUEIL
DES NOUVEAUX RESIDENTS
2025-2026**

19 SEPTEMBRE 2026

PAGE 4

GRANDE FRIPERIE COMMUNAUTAIRE

**Échangez
Vendez
Donnez
Achetez**

PAGE 6

Programmation Loisirs Automne 2026



PAGE 5

**LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL SE TIENDRA
LE 21 SEPTEMBRE 2026 À 19 H 30, À LA SALLE COMMUNAUTAIRE
SITUÉE AU 80, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE**

HEURES D'OUVERTURE



BUREAUX MUNICIPAUX

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h
Vendredi : 8h à 12h

COMPTOIR POSTAL

Lundi : 8h à 12h et 13h à 16h
Mardi : 8h à 12h et 13h à 16h
Mercredi : 8h à 12h et 13h à 19h
Jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h
Vendredi : 8h à 12h
Samedi : 9h à 12h



COORDONNÉES MUNICIPALES

www.sca.quebec



RÉGIE PORTNEUVOISE
DE PROTECTION
INCENDIE

Régie Portneuvoise de Protection Incendie

194, route 138
Cap-Santé, QC G0A 1L0

418-285-1207

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi (8h à 16h)
Vendredi (8h à 12h)

POUR TOUTE URGENCE

(24H/24H),

COMPOSEZ LE 911

RÉSEAUX SOCIAUX

facebook.com/saintchristinedauvergne



BIBLIOTHÈQUE

Responsable :

Mme Sylvie Cossalter

biblio@sca.quebec

Téléphone : 418-329-3304 poste 107

HORAIRE RÉGULIER

Mercredi : 16 h à 19 h

Jeudi : 13 h à 16 h

Samedi : 9 h à 12 h

FADOQ JOIE DE VIVRE

Tel: 418-329-3304 poste 106

ste-christine-fadoq@hotmail.com

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez note que pour un souci d'économie de papier, tous les documents relatifs aux séances publiques (procès-verbaux, vidéos des séances, règlements, etc.) du conseil municipal sont disponibles uniquement sur le site Internet de la Municipalité ou peuvent être fournis sur demande.

Les projets d'ordre du jour sont disponibles sur le site Internet le vendredi précédent chaque séance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-2029

Maire - M. Marc Ouellet.....418-261-1416
maire@sca.quebec

Siège # 1 - François Morin..... 514-779-1381
francoismster@gmail.com

Siège # 2 - Isabelle Plante.....581-984-0871
i.plante@live.ca

Siège # 3 - Richard Trempe.....418-569-8086
richard.trempe.arch@gmail.com

Siège # 4 - Sylvie Duchesneau.....418-805-8075
sylvied9@hotmail.com

Siège # 5 - Simon Trépanier..... 418-873-7004
simtrep79@outlook.com

Siège # 6 - Jean-François Lauzier..... 418-997-2845
jeanlauzier27@gmail.com



LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Directeur général et greffier-trésorier

Stéphane Genois.....direction@sca.quebec

Adjointe à la direction et assistante-greffière

Mélanie Bourgeois.....reception@sca.quebec

Trésorière adjointe (comptabilité/taxation)

Rosalie Perron.....tresorerie@sca.quebec

Directrice des Loisirs et Développement

Isabelle Genois.....loisirs@sca.quebec

Bibliothèque municipale

Sylvie Cossalter.....biblio@sca.quebec

Service de l'Urbanisme (règlementation/permis)

Marilyn Gingras.....urbanisme@sca.quebec

Adjointe à l'urbanisme

Annie Gignac.....adjointe.urbanisme@sca.quebec

Travaux publics/voirie

André Leblond.....travauxpublics@sca.quebec

Patrick Vinette.....voirie@sca.quebec

En cas d'urgence : 418-283-3304

Municipalité de SCA... "Naturellement vôtre!"



418-329-3304

PRÈS DE 350 000 \$ POUR UN NOUVEAU SERVICE INTERMUNICIPAL DES TRAVAUX PUBLICS

Bonne nouvelle pour Sainte-Christine-d'Auvergne! Le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière de 350 000 \$ destinée aux municipalités de Sainte-Christine-d'Auvergne et de Saint-Léonard-de-Portneuf afin de mettre en place et de structurer un service intermunicipal des travaux publics.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme de coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et vise à favoriser le partage des ressources, des expertises et des équipements entre les municipalités.

Selon le gouvernement, ce type de partenariat permet d'améliorer l'efficacité des services municipaux tout en optimisant les ressources disponibles au bénéfice des citoyens.

Par ailleurs, la Régie portneuvoise de protection incendie, qui dessert notamment Sainte-Christine-d'Auvergne, recevra également une aide financière de 145 050 \$ pour l'ajout d'un service de sauvetage en eau vive et sur glace.

Cette annonce représente un investissement total de 495 050 \$ dans la MRC de Portneuf, contribuant au maintien et à l'amélioration des services offerts à la population.



engagé
accessible
authentique

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

VINCENT CARON

Député de Portneuf

f i

FÊTE D'AUVERGNE

Rassemblons-nous pour échanger et socialiser !

Samedi le 19 septembre
au Parc Godefroy-Lavallée

Sur la patinoire



**COURSE À OBSTACLES
EN FAMILLE**

Dès 11 h 00 !

- *Hot-dogs gratuits pour tous !*
- *Parcours RX1 Nation*
- *Tournoi de pétanque
de la Fadoq Joie de Vivre
(Inscription obligatoire avant le
9 septembre à loisirs@sca.quebec ou
418 329-3304 p. 105)*
- *L'Unité mobile 0-5 ans*
- *Maquillage pour enfants*
- *Service de bar*
- *Et plus encore...*



**TOAST D'ACCUEIL
DES NOUVEAUX RÉSIDENTS
2025 - 2026**

À 15H TAPANT

Tchin, tchin !

Inscription obligatoire avant le 9 septembre
à loisirs@sca.quebec ou 419 329-3304 p. 105

PROGRAMMATION LOISIRS SCA AUTOMNE 2026

INSCRIPTION

Par courriel :
loisirs@sca.quebec

Par téléphone :
418 329-3304
poste 105



Spinning

Horaire : Mardi 18h15 à 19h15

Coût : 130\$ pour 14 cours
(15 septembre au 15 décembre)

Lieu : Salle communautaire

Professeure : Audrey Lirette



Danse bout'choux

5 à 7 ans

Horaire : Mercredi 17h15 à 18h15

(23 septembre au 16 décembre et du 13
janvier au 7 avril, excluant le 3 mars)

Coût : 135 \$

Lieu : Salle communautaire



Danse junior

8 à 11 ans

Horaire : Mercredi 18h15 à 19h30

(23 septembre au 16 décembre
13 janvier au 7 avril, excluant le 3 mars)

Coût : 135 \$

Lieu : Salle communautaire

Session automne 2026 Danse Country-Pop



Ste-Christine-d'Auvergne
24 septembre au 26 novembre 2026
125\$ taxes incluses

Jeudi 10h Débutant

Viens bouger, rire et apprendre les pas de base sur les meilleurs hits
country et la musique du moment ! Ambiance dynamique, énergie
garantie et plaisir assuré dès le premier cours !

Inscription
Informations

Visitez le site web :
gauthiercountry.com

Gauthier
COUNTRY
★ ★ ★ Pop ★ ★ ★

GRANDE FRIPERIE COMMUNAUTAIRE

Donnez une deuxième vie à vos articles et faites de belles trouvailles à petits prix!

Achetez

Vendez

Donnez

Échangez



Salle communautaire
Samedi 26 septembre
De 10h à 15h



Vêtements, chaussures et accessoires pour toute la famille

Table gratuite sur place le jour même,
Aucune réservation requise!

Venez dénicher de belles trouvailles, faire de la place à la maison
et contribuer à une belle initiative communautaire! ♻️💚

Bienvenue à tous!

Pour information : Isabelle Genois 329-3304 poste 105



GRAND PARTENAIRE
Québec

Les journées de la culture

GRATUIT!

26 septembre 2026

Une incursion au cœur des pratiques culturelles et artistiques

Portes ouvertes de la bibliothèque municipale de 9h à 13h

Venez rencontrer l'équipe du Réseau BIBLIO, découvrir les nombreux services offerts et explorer les ressources disponibles pour tous les âges.

- ✓ Abonnement
- ✓ Livres numériques
- ✓ Prêts entre bibliothèques
- ✓ Ressources en ligne et bien plus !

Breuvage et collation sur place!

Heure du conte

À compter de cet automne, les jeunes lecteurs sont invités à participer à une heure du conte par mois, le samedi.

Ces rencontres sont l'occasion de découvrir de belles histoires, de stimuler l'imaginaire et de partager un moment agréable en famille.

Activité gratuite destinée aux enfants.

Les dates des prochaines séances seront annoncées prochainement.

Surveillez nos communications pour tous les détails!

Atelier de Cuir Cosmic

Gordonnerie équestre

Fabrication et réparation d'articles de cuir

25, rue Principale
Sainte-Christine-d'Auvergne
Tél. : 418 262-2287
mathieu.neron07@gmail.com

Mathieu Neron
Artisan Maroquinier et Bottier

Atelier de Cuir Cosmic

Répit eau naturel

Massothérapie

Lucie Bourbeau

Cell. : 819 690-5383
Mai. : 418 329-4913
luciebourbeau@yahoo.ca

BBQ

PRIX DE
PRÉSENCE



ARRIVEZ TÔT
JEUX &
RALLYE EN
APRÈS-MIDI

Les membres du Club FADOQ sont invités
à un BBQ pour fêter la rentrée 2026.

QUAND: Le samedi 29 août
OÙ: Derrière l'hôtel de ville
HORAIRE: De 15h30 à 21h00

TARIF
20\$

LES PLACES SONT LIMITÉES
RÉSERVEZ AVANT LE 20 AOÛT

www.fadoq-sca.org
418.329.3304 poste 106

ATELIER DE FABRICATION DE CHOUCROUTE ET DE Lactofermentations

Donné par

Lili Michaud
agronome



**SAMEDI
17 OCTOBRE**



DE 9H30
À 12H



À LA SALLE COMMUNAUTAIRE
80, RUE PRINCIPALE

COÛT
35\$
/PERSONNE

RÉSERVATIONS AVANT LE 1 OCTOBRE

En communiquant avec

Isabelle Genois
418-329-3304, poste 105
loisirs@sca.quebec

MATÉRIEL À APPORTER

- un couteau d'office
- une planche à découper
- un ou deux légumes bio provenant de votre jardin (carotte, oignon, rutabaga, betterave, navet, radis)



NOMBRE DE PLACES LIMITÉES
10 PLACES MAXIMUM

VENDE-ACHETER Ou Investir

Courtier de confiance dans Portneuf et la région de Québec

(418) 561-3062

ebouchard.immobilier@gmail.com



viacapitale

LA ROUTE
ARTS & saveurs
PORTNEUF
Les 19 et 20 septembre 2026!

CONCOURS

ROUTE DES ARTS ET SAVEURS DE PORTNEUF

Dans le cadre de la Route des Arts et Saveurs de Portneuf, qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2026, la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite mettre en valeur ses artisans locaux.

♥ Courez la chance de gagner l'un des **six (6) certificats-cadeaux de 50 \$**, soit 2 certificats par artisan, échangeables auprès des entreprises suivantes :

Atelier de cuir Cosmic

Bien dans son pot

Pur Safran

👉 Pour participer, les citoyens sont invités à remplir le coupon de participation ci-dessous et à venir le déposer dans la boîte à courrier en bois à l'hôtel de ville.

Date limite de participation : 4 septembre à midi

🎁 **Tirage le 8 septembre**

🍀 Bonne chance à tous !

CONCOURS SCA



PRIX À GAGNER :

2 CERTIFICATS-CADEAUX DE 50 \$
CHEZ CHACUN DES TROIS ARTISANS
PARTICIPANTS À LA ROUTE ARTS ET
SAVEURS PORTNEUF

**ATELIER DE CUIR COSMIC
BIEN DANS SON POT
PUR SAFRAN**

LE TIRAGE AU SORT AURA LIEU
LE 8 SEPTEMBRE 2026 À 9H.

*CONCOURS RÉSERVÉ AUX
RÉSIDENTS SCA

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE SCA :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

SERVICES AUX CITOYENS



Programme Accès-Loisirs

MRC de Portneuf





GRATUIT

Automne



C'est quoi ?
Des inscriptions **gratuites** dans des activités sportives, culturelles et de plein air.



C'est pour qui ?
Pour toutes personnes à faible revenu qui habitent dans une des municipalités participantes. (une preuve de revenu est obligatoire.)

Informations sur le programme :

 **418.476.7218**

(Coordonnateur programme Accès-Loisirs MRC de Portneuf)

ÊTRE SOUS CE REVENU

1 PERSONNE:	31 906\$
2 PERSONNES:	39 721\$
3 PERSONNES:	48 832\$
4 PERSONNES:	59 288\$
5 PERSONNES:	67 244\$
6 PERSONNES:	75 839\$
7 PERSONNES:	84 436\$

Venez vous inscrire à la date et heures indiquées!



STE-CHRISTINE-D'AUVERGNE



MERCREDI
16 SEPTEMBRE
17 H À 18 H



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
80, rue Principale
Sainte-Christine-d'Auvergne



UNE PREUVE DE REVENU EST REQUISE.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Service des Loisirs
418 329-3304, poste 105

 *Le loisir et la culture pour tous, près de chez vous!*



NAVETTE OR



Voici les prochaines dates pour le parcours A -
(Ste-Christine-D'Auvergne, St-Basile, Donnacona, Neuville) :

- **mardi 8 septembre**
- **mardi 6 octobre**
- **mardi 10 novembre**
- **mardi 8 décembre**

Départ à 8h00 de l'hôtel de ville.
Retour à 16h40 à l'hôtel de ville.

Places limitées, réservations requises:
418-337-3686 / 1-877-329-3686

Pour des informations sur l'horaire des services, consultez le :
www.transportportneuf.com



BILLET EN VENTE À LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE AU COÛT DE 4,50\$ (argent comptant)

5.00 \$ pour un aller simple ou billet de la CTRP

LE SAVIEZ-VOUS?

Les citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne bénéficient d'une entente de loisirs avec la Ville de Saint-Raymond. Grâce à cette entente, vous pouvez profiter du tarif résident de Saint-Raymond pour les activités de loisirs offertes par la Ville. Que ce soit pour les activités sportives, culturelles ou récréatives, vous avez accès à une offre variée aux mêmes conditions que les citoyens de Saint-Raymond.

Cette entente permet à notre population de bénéficier d'un plus grand choix d'activités tout en réalisant des économies sur les frais d'inscription.

Pour consulter la programmation ou procéder à une inscription, visitez le site Web de la Ville de Saint-Raymond :
 www.ville.saint-raymond.qc.ca

Une belle occasion de découvrir de nouvelles activités, près de chez nous!



**AU CHALET
EN BOIS ROND**

VILLAGE TOURISTIQUE
NATURE ET PLEIN AIR

L'été à son meilleur!

**ESPACE PLEIN AIR • PLAGE • BAINNADE • EMBARCATIONS
PÊCHE • FATBIKES • CANI-RANDO • SENTIERS**



**RÉSERVEZ
VOS ACTIVITÉS :**



**TARIFS
ACCÈS JOURNALIER**

Adultes (13 ans et +) **14\$^{HT}**
3 à 12 ans **8\$^{HT}**

Prix des activités disponibles
sur notre site internet

325, RANG ST-JACQUES, STE-CHRISTINE-D'Auvergne • 418 329-1233 • auchaletenboisrond.com

SERVICES AUX CITOYENS

L'anxiété chez nos enfants que puis-je faire en tant que parent ?



Gratuit !

**Accompagner nos enfants afin de leur permettre
d'apprivoiser leur stress et leur anxiété**

L'équipe de soutien HORS-PISTE animera un atelier afin d'aborder le stress, l'anxiété et les outils pour soutenir vos enfants. Cet atelier est destiné à tous les parents, grands-parents, proches et adultes significatifs des jeunes du primaire et du secondaire.

Mercredi 2 septembre

19h00 à 20h30

La place publique

École secondaire de Saint-Marc

1600, boul. Bona-Dussault,

Saint-Marc-des-Carrières, QC,

G0A 4B0



Centre RBC
d'expertise universitaire
en santé mentale

Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre

Québec



Avec le financement de

Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada



Université de
Sherbrooke

PROGRAMME

Opératrice d'équipement de production

FORMATION RÉMUNÉRÉE
AVEC STAGES,
RÉSERVÉE AUX FEMMES,
DE NOVEMBRE 2026
À MAI 2027.



←
C'EST ICI
POUR EN
SAVOIR PLUS !



L'INFOLETTRE SCA, une mine d'informations !



En tant que citoyen(ne), il est de
votre devoir de rester informé(e).

Pour ne rien manquer des
nouvelles, activités ou
événements dans la municipalité,
inscrivez-vous à "L'infolettre SCA".

Inscription par courriel à

loisirs@sca.quebec

**Manon
Villeneuve**

Décoration intérieure et
présentation visuelle

Manouchkadeco

Spécialité: Décor thématique
418 456-0396



Sylvie Chabot
couturière designer
confection réparation
418-329-5896

SERVICE DES INCENDIES



CONSEIL DE PRÉVENTION

VOUS VENEZ D'EMMENAGER ?

Même si le gros du déménagement est fait, il n'est jamais trop tard pour penser à votre sécurité incendie dans votre nouvelle résidence. Voici quelques rappels essentiels :

- Gardez les corridors, escaliers et balcons dégagés en tout temps – aucun carton ne doit obstruer les voies d'évacuation, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Testez vos avertisseurs de fumée dès maintenant. Remplacez la pile 9V si ce n'est pas déjà fait.
- Un avertisseur, c'est bon pour 10 ans maximum.
- Un par étage, c'est le minimum.
- Préparez un plan d'évacuation avec tous les occupants et faites un essai.

➔ Pour en savoir plus : reppi.ca/post/demenagement

INTERVENTIONS À SCA :

12

EN DATE DU 31 JUILLET 2026

- 3 x Alarme incendie**
- 1 x Assistance aux ambulanciers**
- 4 x Danger électrique**
- 1 x Feu de cheminée**
- 1 x Incendie de chalet**
- 1 x Incendie de résidence**
- 1 x Assistance incendie industriel**



RÉGIE PORTNEUVOISE
DE PROTECTION
INCENDIE

NOUS JOINDRE

**Régie Portneuvoise
de Protection
Incendie**

194, route 138
Cap-Santé, QC G0A 1L0
418-285-1207

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi (8h à 16h)
Vendredi (8h à 12h)

**POUR TOUTE
URGENCE (24H/24H),
COMPOSEZ LE 911**



**Vitrierie
Grand Portneuf**
RBQ 5734-7023-01

Verre - Miroir - Thermos - Porte - Fenêtre
Moustiquaire - Rampe d'aluminium
Douche en verre

418 987-8989

 Vitrierie Grand Portneuf • isabelle@vitrieriegrandportneuf.com
285, Grand Ligne, Saint-Raymond (Québec) G3L 2Y4



ARTIK
PORTES ET FENÊTRES

Sur présentation
de ce
coupon

**10%
SUR
THERMOS**

**Bédard Guilbault
a maintenant joint Mallette.**

110, rue Commerciale, Donnacona
1885, boul. Bona-Dussault, St-Marc-des-Carières
423A, rue St-Cyrille, St-Raymond

418 285-1234 mallette.ca

MALLETTE



RAPPEL CONCERNANT LA GARDE DES CHATS

Nous souhaitons vous rappeler que, conformément au règlement RMU-2025, il est interdit de garder plus de deux chats par logement.

Par ailleurs, en raison de la présence signalée de plusieurs chats errants dans le noyau villageois, des opérations de capture pourraient être menées afin de confier les chats sans propriétaire à la SPA, dans le but de favoriser leur prise en charge et leur adoption.

En conséquence, si vous possédez un ou deux chats, nous vous invitons à vous assurer qu'ils demeurent sous votre garde et votre contrôle en tout temps afin d'éviter qu'ils soient confondus avec des chats errants.

PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX : UNE RESPONSABILITÉ À NE PAS OUBLIER

La Municipalité souhaite rappeler aux propriétaires et gardiens de chevaux l'importance de maintenir la propreté de nos rues et de nos accotements afin d'assurer un environnement agréable et sécuritaire pour tous.

Selon la réglementation municipale, il est considéré comme une nuisance et est strictement interdit de laisser le crottin d'un cheval sur une rue ou sur son accotement. Cette disposition vise à préserver la qualité de vie des résidents, la sécurité des usagers de la route ainsi que la propreté des espaces publics.



RAPPEL CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX

Nous vous rappelons que, lorsqu'il est permis de garder des animaux de ferme ou de petits animaux de basse-cour, ceux-ci doivent être gardés de manière à les empêcher de quitter le terrain sur lequel ils sont gardés.

Cette obligation vise à assurer la sécurité des animaux, à prévenir les nuisances et à favoriser le bon voisinage.



Arboriculture Pagé

Abattage, élagage, taille de haie,
souches, etc.

418-283-2083

Arboriculture.page@hotmail.com

www.arboriculturepage.com

François PAGÉ
Arboriculteur spécialiste

ÉLIZABETH GÉNOIS
arpenteure-géomètre inc.

📞 418 337-7015

🌐 elizabethgenois.com



SERVICE D'URBANISME

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES : QUELQUES PRÉCISIONS

Au cours des dernières semaines, des questions ont été soulevées concernant le Règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles adopté par la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

La Municipalité souhaite apporter certaines précisions afin de rassurer les citoyens quant aux objectifs de cette réglementation.

Une démarche qui concerne les municipalités partout au Québec

L'adoption de ce règlement ne découle pas d'une initiative propre à Sainte-Christine-d'Auvergne. Les municipalités partout au Québec sont concernées par de nouvelles obligations en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments.

Depuis le 1er avril 2026, les municipalités doivent se doter d'un règlement visant minimalement certains immeubles patrimoniaux. Elles disposent toutefois d'une certaine latitude quant à la portée du règlement et aux catégories de bâtiments qui y sont assujetties.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal a adopté un règlement adapté à la réalité de notre communauté et conforme aux exigences légales applicables.

L'objectif du règlement

L'objectif de la Municipalité n'a jamais été de mettre en place une inspection systématique de toutes les résidences ni de sanctionner les propriétaires pour des imperfections mineures.

Le règlement vise avant tout à permettre à la Municipalité d'intervenir plus efficacement lorsqu'elle est confrontée à des situations sérieuses telles que :

- des bâtiments abandonnés;
- des immeubles fortement détériorés;
- des situations d'insalubrité;
- des bâtiments présentant des risques pour la sécurité des occupants ou du public.

Actuellement, ce type de dossier peut nécessiter de nombreuses démarches administratives, expertises et procédures coûteuses. Ces frais sont ultimement assumés par l'ensemble des contribuables alors qu'ils concernent souvent un nombre très limité de propriétés problématiques. L'objectif recherché est donc de disposer d'outils plus efficaces et mieux adaptés lorsque la situation l'exige.

Les pouvoirs d'inspection ne sont pas nouveaux

Certaines préoccupations ont été exprimées relativement aux pouvoirs d'inspection prévus au règlement.

Il est important de préciser que les municipalités possèdent déjà

des pouvoirs d'inspection dans plusieurs domaines, notamment en matière d'urbanisme, de construction, de zonage et d'émission de permis. Ces pouvoirs sont encadrés par les lois applicables et existent déjà dans la réglementation municipale. La présence de dispositions relatives aux inspections dans un règlement ne signifie donc pas que la Municipalité envisage de procéder à des visites systématiques des propriétés.

Ces dispositions servent plutôt à permettre l'application des règlements municipaux lorsqu'une situation particulière nécessite une intervention.

Une approche humaine et raisonnable

Le conseil municipal est bien conscient de la réalité des citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne.

L'objectif n'est pas d'imposer un fardeau supplémentaire aux propriétaires qui entretiennent adéquatement leur propriété, mais plutôt de disposer d'outils permettant d'agir dans des situations exceptionnelles où la sécurité, la salubrité ou la préservation du cadre bâti sont en jeu.

Dans l'application de ce règlement, le conseil municipal accorde une importance particulière à une approche humaine, raisonnable et proportionnée, adaptée à la réalité de notre milieu rural.

Un outil au service de la communauté

Le règlement est maintenant en vigueur et permet à la Municipalité de mieux répondre aux situations problématiques pouvant affecter la sécurité, la salubrité ou l'intégrité du cadre bâti.

La Municipalité demeure disponible pour répondre aux questions des citoyens et fournir toute information pertinente concernant l'application de cette réglementation.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne

AVIS PUBLIC

Page 1 / 2

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 316-26 adopté le 10 août 2026 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'ajouter diverses dispositions et de modifier la délimitation de certaines zones

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée régulière tenue le 10 août 2026, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 316-26 intitulé « *Règlement numéro 316-26 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'ajouter diverses dispositions et de modifier la délimitation de certaines zones* ». Ce second projet de règlement contient des dispositions visant à :

- Assouplir les normes relatives à la superficie au sol des bâtiments complémentaires à l'habitation;
- Ajouter des dispositions relatives à la construction de bâtiments complémentaires implantés en complément d'une résidence bifamiliale isolée à l'intérieur de la zone Rb-1;
- Autoriser la garde d'animaux de ferme à l'intérieur des zones forestières Fo-4, Fo-5, Fo-6 et Fo-7 à titre d'usage complémentaire à l'habitation et prescrire des modalités applicables à l'exercice de cet usage;
- Modifier la disposition particulière relative à l'orientation des maisons mobiles;
- Supprimer la zone résidentielle de faible densité en milieu rural Ra/ru-5 et agrandir les zones résidentielles de faible densité en milieu rural Ra/ru-2 et Ra/ru-7 à même celle-ci;
- Agrandir la zone mixte M-2, à même une partie de la zone publique et institutionnelle P-1;
- Autoriser certains usages communautaires à l'intérieur de la zone mixte M-2;
- Autoriser les maisons mobiles l'intérieur de la zone résidentielle de faible densité en milieu rural Ra/ru-7.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées (d'une zone visée et des zones contiguës à celle-ci) afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

- Article 4 : Une demande relative à une disposition visant à assouplir les normes relatives à la superficie au sol des bâtiments complémentaires à l'habitation peut provenir de la toutes les zones du territoire;
- Article 5 : Une demande relative à la disposition visant ajouter des dispositions relatives à la construction de bâtiments complémentaires implantés en complément d'une résidence bifamiliale isolée à l'intérieur de la zone Rb-1 peut provenir de la zone concernée Rb-1 et des zones contiguës à celle-ci, soit : M-5, Rc-1, Af/a-2 et P-1;
- Articles 6, 9.4 et 9.5 : Une demande relative à la disposition visant à autoriser la garde d'animaux de ferme à l'intérieur des zones forestières Fo-4, Fo-5, Fo-6 et Fo-7 à titre d'usage complémentaire à l'habitation et à prescrire des modalités applicables à l'exercice de cet usage peut provenir des zones concernées par ce règlement ainsi que des zones contiguës à celles-ci, lesquelles sont énumérées dans le tableau ci-dessous:

Zones concernées	Zones contiguës
Fo-4	Fo-1, Fo-5, Fo-6, Fo-7 Af/b-1
Fo-5	Fo-1, Fo-4, Fo-7, Af/a-3, Af/b- 5, Af/b-6, A-6
Fo-6	Fo-4, Fo-7, Af/b-1, Af/b- 2
Fo-7	Fo-4, Fo-5, Fo-6, Af/a-2, Af/a-3, Af/b-2, Af/b-4, A-2

- Article 7 : Une demande relative à la disposition visant à modifier la disposition particulière relative à l'orientation des maisons mobiles peut provenir de la toutes les zones du territoire;
- Article 8.1 : Une demande relative à la disposition visant à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone Ra/ru-2 à même une partie de la zone Ra/ru-5, peut provenir de la zone concernée Ra/ru-5 ainsi que des zones contiguës à celle-ci, soit : Ra/ru-1, Ra/ru-2 et Ra/ru-7;
- Article 8.2 Une demande relative à la disposition visant à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone Ra/ru-7 à même une partie de la zone Ra/ru-5, peut provenir de la zone concernée Ra/ru-5 ainsi que des zones contiguës à celle-ci, soit : Ra/ru-1, Ra/ru-2 et Ra/ru-7;
- Article 8.3 Une demande relative à la disposition visant à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone M-2 à même une partie de la P-1 peut provenir de la zone concernée P-1 ainsi que des zones contiguës à celle-ci, soit : Ra-3, Rb-1, Rc-1, M-2, M-5, M-6 et Af/a-2;
- Article 9.2 : Une demande relative à la disposition visant à autoriser les maisons mobiles à l'intérieur de la zone Ra/ru-7 peut provenir de la zone concernée Ra/ru-7 et des zones contiguës à celle-ci, soit : Ra/ru-1, Ra/ru-2 et Ra/ru-5.

AVIS PUBLIC

Page 2 / 2

- **Article 9.3 :** Une demande relative à la disposition visant à autoriser certains usages communautaires à l'intérieur de la zone M-2 peut provenir de la zone concernée M-2 et des zones contiguës à celle-ci, soit : M-3, M-4, M-5, M-6, P-1, Fo/ru-3 et A-3.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Illustration des zones concernées par ce règlement

L'illustration détaillée des zones concernées par ce règlement ainsi que chacune des zones contiguës à celles-ci peut être consultée au bureau de la municipalité (sur rendez-vous) ainsi qu'à l'annexe II du règlement de zonage qui est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 29 août 2026;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums*) dans les municipalités et qui, le 10 août 2026, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Une personne physique doit également, le 10 août 2026, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité (sur rendez-vous) aux heures régulières de bureau.

6. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, aux heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ainsi que le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00. Le second projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 21 AOÛT 2026.


Mélanie Bourgeois, adjointe à la direction et
assistante-greffière

**schumann**
energy



NORMAND POMERLEAU
Créateur de vêtements et
d'articles promotionnels personnalisés
Fondateur - Schumann Energy

418-809-1115
schumann@schumannenergy.com
www.oniga.ca
www.schumannenergy.com

Créer pour élever votre ÉNERGIE

**M²J**
CLIMATISATION INC.



Mario Trottier
Frigoriste
Alexandre Massicotte
Maître électricien

www.m2jclimatisation.com
RBQ 5818-9887

418 284-4957
info@m2jclimatisation.com

AVIS PUBLIC



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 21 septembre 2026 à 19 h 30 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses commentaires ou objections par écrit à l'attention du greffier-trésorier, et ce, avant le 21 septembre 2026. Les commentaires peuvent être transmis par la poste ou déposés en personne au bureau de la Municipalité à l'adresse suivante : 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne (Qc) G0A 1A0 ou transmis par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec.

Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 76, route Gélinas – Lot 4 909 457 du cadastre du Québec

La demande de dérogation mineure n° 2026-7 vise à :

- Permettre la construction d'un abri d'auto attenant au garage privé isolé existant, portant la superficie au sol totale du bâtiment à 114,36 m², excédant ainsi la superficie au sol de la résidence, la superficie au sol maximale autorisée pour la combinaison d'un garage privé et d'un abri d'auto ainsi que la superficie au sol autorisée pour l'ensemble des bâtiments complémentaires à l'habitation sur le terrain.

Le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage n° 186-14. Le tableau ci-dessous résume la demande ainsi que les normes s'y rapportant :

Construction Visée	Article (Règl. N° 186-14)	Norme	Dérogation Demandée
Garage privé isolé et abri d'auto combinés	7.2.2, paragraphe 2	La superficie au sol d'un bâtiment complémentaire ne doit pas excéder la superficie au sol du bâtiment principal.	La superficie au sol du garage privé et de l'abri d'auto combinés excéderait celle de la résidence projetée de 35,22 m ² .
	7.2.2, paragraphe 3	La superficie au sol autorisée pour l'ensemble des bâtiments complémentaires à l'habitation sur le terrain (cabanon, garage privé isolé, garage privé attenant ou intégré, abri d'auto, serre privée) est de 120 m ² .	La superficie au sol totale des bâtiments complémentaires à l'habitation sur le terrain serait de 142,59 m ² .
	7.2.6, paragraphes 2 et 4.	La superficie au sol maximale autorisée pour la combinaison d'un garage privé et d'un abri d'auto est de 100 m ² .	La superficie au sol du garage privé et de l'abri d'auto combinés serait de 114,36 m ² .

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 21 AOÛT 2026.

Mélanie Bourgeois

Adjointe à la direction et assistante-greffière



FIER DISTRIBUTEUR DE POMPE FABRIQUÉE AU QUÉBEC 

Mauricie
418 660-4751

info@groupedgp.com

Québec
GROUPEDGP.COM

RBQ : 8335-7996-13



Vanessa Voyer
Pascal Dupont
propriétaires

Tél. : 418 337-2224
Télec. : 418 337-3217
Courriel : garageducoin@cite.net

704, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1L9

Remorquage
24 heures

Téléphone
remorquage : 418 873-5426



ÉCOCENTRE ST-ALBAN ÉCOCENTRE ST-RAYMOND

Mardi au vendredi : 8 h à 16 h 45
Samedi : 8 h à 16 h 45

ÉCOCENTRES FERMÉS LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

CALENDRIER DES
COLLECTES 2026

SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

AOÛT 2026

SEPTEMBRE 2026

D	L	M	M	J	V	S
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

*** **PRIX COMPÉTITIF** ***
Service courtoie et rapide



**Service
Conteneur Industriel**

Métaux ferreux et non ferreux
Auto • Machinerie agricole et industriel

418 284-9672 • 418 268-3556
gravelferetmetauxinc@gmail.com

TÉL. : 418 876-2714
SANS FRAIS : 1 866 760-2714
RECOLO.CA

LA RÉGIE VERTE
DEVIENT

RÉCOLO



CLINIQUE
SANTÉ-ACTIVE

- Physiothérapie
- Ergothérapie
- Massothérapie
- Psychoéducation
- Travail social
- Rééducation périnéale et pelvienne
- Conseiller d'orientation
- Ostéopathie
- Kinésiologie
- Nutritionniste
- Éducation spécialisée
- Centre de développement des capacités fonctionnelles

418 337-8086
cliniquesanteactive.com

200, boul. Cloutier, Saint-Raymond (Québec) G3L 3M8 Téléc. : 418 337-8087



Construction de qualité
et
Service personnalisé

Elia Vanzebroeck-Marcotte
819 664-8865
Entreprisesevm@outlook.com

RBQ : 5859-8731-01

418 268-3246
Saint-Alban



**TRANSPORT
GILLES TESSIER**
RBQ: 2840-3400-25

Nos services :

- Génie civil
- Commercial et résidentiel
- Milieu hydrique
- Site de disposition
- Pavage
- Excavation
- Démolition
- Décontamination
- Carrière et sablière
- et plus !

SOUSSION EN LIGNE :

[https:// transportgillestessier.com](https://transportgillestessier.com)



À votre arrivée ici, on est toujours là.

Avec une offre de produits et services financiers et un accompagnement adaptés à votre réalité au Canada.

desjardins.com/NouveauxArrivants

Certaines conditions et exclusions s'appliquent.

 **Desjardins**